

Paris, le mardi 05 juillet 2022

Mesdames et Messieurs les parlementaires
de Seine-Saint-Denis

Objet : mesures d'attractivité pour les personnels en poste en Seine-Saint-Denis.

- Réf :
- plan *L'Etat plus fort en Seine-Saint-Denis* du 31 octobre 2019 ;
 - décret n°2020-1299 du 24 octobre 2020 portant création d'une prime de fidélisation territoriale dans la fonction publique de l'Etat ;
 - rapport d'information n°1014 du comité d'évaluation et de contrôle (CEC) des politiques publiques de l'Assemblée nationale sur *l'évaluation de l'action de l'Etat dans l'exercice de ses missions régaliennes en Seine-Saint-Denis*, déposé le 31 mai 2018.
- PJ :
- réponses de la Direction générale des Douanes et Droits indirects du 08 février 2021 et du 30 mai 2022 à notre courrier du 17 décembre 2020 adressé aux ministres de tutelle et à la ministre en charge de la Fonction publique.

Mesdames et Messieurs les parlementaires,

Nous vous saisissons concernant les mesures indemnitaires et sociales d'attractivité prévues pour les personnels d'Etat en poste en Seine-Saint-Denis.

Ces mesures d'attractivité, présentées par M. le Premier ministre Edouard Philippe le 31 octobre 2019, constituent une première réponse au rapport d'information parlementaire transpartisan déposé devant l'Assemblée nationale un an plus tôt (*références en objet*).

Ces mesures d'attractivité sont de plusieurs types :

- prime de fidélisation territoriale après 5 ans passés comme fonctionnaire d'Etat en Seine-Saint-Denis ;
- alignement des régimes indemnitaires des services déconcentrés sur les administrations centrales ;
- priorité aux fonctionnaires de Seine-Saint-Denis pour bénéficier de la bourse au logement des agents de l'Etat.

Si elles ne répondent pas à la totalité des problématiques, elles constituent un premier pas bienvenu.

Or, plus de deux années plus tard, malgré nos interpellations auprès de nos autorités ministérielles de tutelle, leur déclinaison est refusée aux personnels douaniers de la Direction générale des Douanes et Droits indirects (D.G.D.D.I.) en poste dans le département. Et plus particulièrement la prime de fidélisation territoriale.

Dans un 1^{er} temps, Madame la Directrice générale des Douanes et Droits indirects, répondant pour les ministres le 08 février 2021, accordait une réponse positive pour les personnels du bureau et de la brigade de surveillance intérieure (B.S.I.) d'Aulnay-sous-Bois.

Si cette 1^{ère} réponse nous paraissait très insuffisante au regard de l'effectif total présent dans le département (voir détails *infra*), cela était néanmoins un premier geste, reconnaissant le principe de l'octroi du dispositif gouvernemental aux personnels douaniers.

Un an plus tard, cette fenêtre à peine entrouverte est brutalement fermée.

En effet, après relance de notre organisation à l'été dernier, la D.G.D.D.I. a saisi de nouveau la Direction générale de l'Administration et de la Fonction publique (D.G.A.F.P.). Or, le 30 mai dernier, le couperet est tombé :

« il est apparu qu'en dépit du respect de certains indicateurs, ceux-ci n'étaient pas suffisants pour permettre de faire entrer la BSI et le bureau d'Aulnay dans le cadre réglementaire d'attribution de cette prime. Le faible effectif de ces structures et leur périmètre d'action dépassant celui de la Seine-Saint-Denis apparaissent comme deux critères d'exclusion.

Ainsi je vous informe que la DGAFP a définitivement refusé l'octroi de cette prime aux deux services précités »

Nous contestons cet argumentaire de la DGAFP allant à l'encontre de l'esprit et de la lettre des annonces gouvernementales.

Mentionnée nulle part, la faiblesse de l'effectif ne saurait être un critère d'exclusion, d'autant plus qu'au total plus de deux milliers de douaniers sont concernés.

Idem pour le périmètre d'action, puisqu'il ne saurait être reproché aux agents de servir une population autre que celle du département, sauf à considérer que toute la population n'est pas égale devant la loi.

Pour rappel, dans le plan gouvernemental, il est explicitement indiqué que « *la prime de fidélisation bénéficiera aux agents qui sont en première ligne de l'action de l'État, ou qui sont dans des services connaissant des difficultés manifestes en matière de ressources humaines* ».

Au sein de la Direction générale des Douanes et Droits indirects (DGDDI), ces critères de positionnement des personnels et de difficultés de gestion (notamment via fortes demandes de mutations) concernent :

- Les personnels de la Direction interrégionale de Paris-Aéroports (DIPA), et plus particulièrement les Directions Régionales de Roissy Fret (DRF) et de Roissy Voyageurs (DRV), en poste à Roissy et au Bourget.
 - Géographiquement : pour l'aéroport de Roissy, les personnels sont très majoritairement implantés sur la commune de Tremblay-en-France ; tandis que pour l'aéroport du Bourget, la totalité des agents sont implantés sur la commune de Dugny.
 - Fonctionnellement : la totalité des personnels en poste dans les aéroports de Roissy et du Bourget sont rattachés triplement au département de Seine-Saint-Denis. D'abord ils sont repris dans le bulletin d'informations administratives (BIA) de la préfecture de la Seine-Saint-Denis. Ensuite ils dépendent du Tribunal de grande instance (TGI) de Bobigny pour les dossiers contentieux. En outre ils sont rattachés au département de Seine-Saint-Denis pour les crédits et instances du ministère des Finances : Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) de *Seine-Saint-Denis* et Comité départemental d'action sociale (CDAS) de *Seine-Saint-Denis*.
Enfin, en matière de ressources humaines, avec 124 emplois de référence (ER) non pourvus au 04/07/2022 à Roissy (-122 sur 1358 ER) et au Bourget (-2 sur 27 ER), les difficultés sont manifestes.
- Les personnels de la Direction Interrégionale d'Île-de-France (DI IdF) et plus particulièrement ceux de la Direction Régionale de Paris-Est (DRPE) en poste à Aulnay-sous-Bois (bureau et brigade) affectés également par le sous-effectif (-1 sur 58 ER au total, dont -5 ER sur la brigade).
- Les personnels de la Direction générale (DG, 655 ER), du Service des autorisations de mouvements internationaux d'armes (SAMIA, 6 ER), du Service grands comptes (SGC, 22 ER), et de Tracfin (191 ER) en poste sur la commune de Montreuil.

La D.G.D.D.I. ne s'y trompe pas puisqu'à l'exception de Tracfin (service rattaché au Ministère), tous ces services bénéficient de priorités subsidiaires pour les mutations au titre de *résidences non attractives*, via l'attribution d'une bonification de 50 points (services de la DIPA) à 100 points (services de la DI IdF et de la DG) après une durée d'affectation de 3 ans.


Pour ces motifs, nous demandons l'intégration de ces personnels à l'article 1 de l'arrêté du 24 octobre 2020 fixant la liste des services et emplois prévue par l'article 2 du décret 2020-1299. À défaut, nous sommes en droit de connaître les critères considérés comme suffisants par la DGAFP pour prétendre au bénéfice du dispositif.

En vous remerciant par avance pour l'attention portée à notre demande, nous vous prions d'agréer, Mesdames et Messieurs les parlementaires, l'expression de notre haute considération.

Pour SOLIDAIRES Douanes
Les co-secrétaires généraux



Yannick DEVERGNAS



Fabien MILIN

Annexe : tableau des services douaniers implantés dans le département de Seine-Saint-Denis

Directions		Services	Commune d'implantation/ de rattachement	Effectifs	
de gestion du Budget opérationnel de programme (BOP)	de proximité			de référence (ER) en 2022 = budgétés	réels = situation au 04/07/2022
BOP de Centrale (des ministères économiques et financiers – MEF)	Direction générale (DG)	Tous services	Montreuil	655	769
	Service des autorisations de mouvements internationaux d'armes (SAMIA)	Tous services	Montreuil	6	6
	Traitement du renseignement et action contre les circuits financiers clandestins (TRACFIN)*	Tous services	Montreuil	191	155
	Sous-total BOP Centrale			852	930
Direction interrégionale des Douanes et Droits indirects d'Île-de-France (DI IdF)	Direction régionale de Paris-Est (DRPE)	Brigade d'Aulnay-sous-Bois	Aulnay-sous-Bois	24	19
		Bureau d'Aulnay-sous-Bois	Aulnay-sous-Bois	34	38
		Groupe interministériel de recherche (GIR) de Seine-Saint-Denis	Bobigny	1	1
	DI IdF	Service grands comptes (SGC)	Montreuil	22	23
	Sous-total DI IdF			81	81
Direction interrégionale des Douanes et Droits indirects de Paris-Aéroports (DIPA)	Services de la Direction interrégionale (DI)	Tous services <i>(hors les Techniciens des systèmes d'information d'Orly et le correspondant social d'Orly)</i>	Tremblay-en-France	116	133
	Direction régionale de Roissy Fret (DRF)	Tous bureaux et services sur la plateforme aéroportuaire de Roissy / Paris-Charles de Gaulle	Tremblay-en-France	549	479
		Bureau du Bourget	Dugny	6	5
	Direction régionale de Roissy Voyageurs (DRF)	Toutes brigades et tous services sur la plateforme aéroportuaire de Roissy / Paris-Charles de Gaulle	Tremblay-en-France	693	624
		Brigade du Bourget	Dugny	21	20
	Sous-total DIPA			1385	1261
Total services douaniers implantés dans le département de Seine-Saint-Denis				2318	2272

* TRACFIN : Service ministériel composé pour bonne partie de personnels douaniers.